

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 Juin 2025 à 18 H 30

Présents : M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD.
M. Raymond BONNETEAU arrivera en retard.

Absents excusés : M. Patrick VERGEZ qui a donné un pouvoir à M. William JUILLIEN, M. Damien BERRY, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AC N° 92 & 94 N° 1 Impasse des Tulipes à Villebois-Lavalette surface au sol de 135 m2. Ce bien est vendu pour 25 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

Vente d'un bien situé section ZE N° 183 & 204 – 66 Rue André Bouyer à Villebois-Lavalette surface au sol de 4 050 m2. Ce bien est vendu pour 173 030 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

Vente d'un bien situé section AM N° 54 N° 17 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 347 m2. Ce bien est vendu pour 305 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

Vente d'un bien situé section AC N° 61 & 63 N° 15 Place de l'Houmeau à Villebois-Lavalette surface au sol de 539 m2. Ce bien est vendu pour 95 000.00 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

Vente d'un bien situé section AL N° 34 N° 7 Rue de Gamby à Villebois-Lavalette surface au sol de 96 m2. Ce bien est vendu pour 15 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

SACEM SOUSCRIPTION FESTIVITES

La commune bénéficie du forfait proposé par la SACEM à la commune pour l'organisation de ses fêtes locales.

Le Comité des fêtes demande de profiter du forfait pour l'organisation de la soirée festive du 14 juillet. Les frais de sono seront partagés entre la commune et le Comité des fêtes.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CREATION POSTE TEMPORAIRE SERVICE TECHNIQUE

Renouvellement du contrat de l'un de nos agents techniques pour six mois supplémentaires. Nous devons à nouveau, créer un poste temporaire à 33 H pour accroissement temporaire d'activité et cela pour six mois.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

MONSIEUR RAYMOND BONNETEAU ARRIVE A 18 H 50

TRAVAUX URGENCE 1 PLACE DES HALLES

Nous vous rappelons que la toiture et les murs du 1 Place des Halles menacent de s'effondrer. Nous avons reçu un premier devis de travaux de mise en sécurité et nous attendons un autre chiffrage.

Le conseil municipal doit se prononcer pour effectuer des travaux de mise en sécurité et donner les autorisations de signatures correspondantes.

Les travaux s'élèveront à 250 000.00 € HT maximum.

Vote : Pour : 11 VOIX Contre : Abstention : 1 M. Raymond BONNETEAU

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDICAT D'EAU POTABLE SUD CHARENTE (SEP)

Lors de la séance du 14 mai 2025, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté la décision de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire de se retirer pour partie du Syndicat sud Charente. Il doit y avoir une modification des statuts en ce sens.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Eau Potable dont chacun des membres a une copie.

RPQS 2024 ASSAINISSEMENT

Comme tous les ans, nous avons tous reçu le Rapport sur le prix et la Qualité du service Public d'Assainissement pour l'année 2024, nous devons maintenant le valider par délibération.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Comme nous en avons déjà parlé en avril 2023, le régime indemnitaire a remplacé la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Celles-ci sont cumulatives mais différentes dans leur objet comme dans leurs modalités de versement. C'est un arrêté du maire qui attribuera le montant du versement.

Notre projet de délibération a été modifié par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion :

Ce régime indemnitaire tenait compte actuellement des arrêts maladie des agents pour la part du CIA (prime annuelle en fin d'année), il n'est plus possible d'appliquer de retenue sur cette partie, de même nous devons préciser que les plafonds retenus pour le versement des primes ne dépasseront pas ceux appliqués aux agents de l'Etat, des critères précis d'attribution devront être définis.

Nous devons maintenant prendre la délibération correspondante, en tenant compte des remarques du CDG.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

REFERENT CULTURE A LA CCLTD

La Communauté de Communes nous demande de nommer un référent « culture » qui sera chargé de contribuer à identifier les acteurs locaux, de les accompagner dans leurs démarches en les orientant vers les interlocuteurs appropriés concernant l'animation et le développement de la politique culturelle du territoire.

Proposition : Madame Nelly VERGEZ

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Tour Poitou Charente vélo RAPPEL 27 août
- Remerciements subvention classe découverte St Lary

La séance est levée à 20 h. Prochaine réunion le **21 juillet 2025** à 18 H 30.